



Fichement abusif Banque de France

Par **cuisine fine**, le **08/12/2009** à **18:30**

Madame, monsieur,

Bonjour,

Mon amie et moi (24 ans) ouvrons un compte commun a la BPDA il y a 2 mois (fin octobre) / (je suis client depuis 10 ans, apports conséquents et réguliers, 3 compte cheque: 1 perso; 1 auto entrepreneur; 1 appartement qui se rembourse).

Jeudi 19/11, En retour de vacances, nous nous trouvons a découvert sur le compte commun de -250€ étalé depuis 7 jours. Nous régularisons la situation le 8e jour le vendredi 20/11.

Jeudi 26/11, 116€ de frais de découvert.

Samedi 5/12, je reçois une lettre, daté du 3 décembre m'informant que 3 chèques allait etre refusé.

Mardi 8/12, nous courrons à l'ouverture verser la somme des 3 cheques (302,67€). Notre conseillère nous informe que les cheques sont passés, soit - 300€ de découvert que nous comblons directement.

Mardi 8/12 11h, je reçois une lettre avec AR daté du 4/12, m'annoncant "de restituer cette carte ainsi que les autres cartes délivré à ma demande et que cet incident est déclaré à la Banque de France, inscrit sur le fichier central des usages abusif".

Mardi 8/12 11h30, je retourne à la banque, ma conseillère me dit que ce n'est QU'UNE LETTRE DE MENACE. Bon d'accord, je veux un RDV avec votre directeur. La semaine prochaine!

Mardi 8/12 16h, je démarche la banque Laydernier afin de transferer mes comptes. Etant effectivement fiché Banque de France pour usage abusif des cartes (daté du 4/12), l'ouverture m'est refusée et je perd l'usage de toutes cartes.

Impossible d'avancer le RDV a la BPDA, ils sont trop occupés.

Mes questions:

116€ de frais, 250€ de découvert, est ce légal?

Quels sont mes recours, mon activité entrant dans sa saison la plus dynamique et

rémunératrice dans une semaine, je dois pouvoir déposer des chèques et utiliser ma carte au risque de mettre la clefs sous la porte.

Est il normal, en France de bloquer financièrement quelqu'un pour 250€ de découvert?

Merci d'avance de l'interêt que vous porterez à ce message.

Sincères salutations.

Romain DESGRANGES.